

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Tremblay Fillion

<https://www.cadre21.org/membres/adcb11eb2b776ffdd9802bb3>

Date d'obtention : 2022-04-05 19:43:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, rencontrer la personne qui nous rapporte l'information (la victime ou un témoin) et lui faire passer le questionnaire.

Ensuite, rencontrer d'autres élèves qui seraient au courant de la situation et leur faire passer le questionnaire.

Lorsque j'ai assez de preuve concernant la possession de pornographie juvénile de la part d'un des élèves de mon école : s'il s'agit d'un geste impulsif, je le rencontre, lui fait passer le questionnaire et je prends son cellulaire comme preuve. Je le référerai ensuite à la police.

S'il s'agit d'un geste malveillant, je ne fais qu'informer le jeune de la situation, lui prend son cellulaire et je laisse la police faire les interventions suivantes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la police ne peut nous ordonner d'enquêter sur des élèves de notre école. Il s'agit de leur mandat d'assurer une enquête s'ils ont été informés d'une situation X.

Aussi, lorsqu'une situation survient auprès de nos jeunes, il est primordial de ne jamais regarder ou être témoin des photos ou vidéos de pornographie juvénile. Toujours refuser, croire l'élève et confisquer le cellulaire afin que la police s'en occupe.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la situation la plus délicate serait la rencontre avec la personne en possession de photos ou vidéos pour lui confisquer son cellulaire. Les jeunes sont très accrochés à leur cellulaire et je redouterais que l'élève en question refuse de collaborer et de me le remettre. D'abord, parce qu'il est conscient que ce qu'il possède n'est pas légal, ensuite parce qu'il refuse de collaborer. Je sais par contre que dans cette situation, je ferai appel à notre policier école qui pourra appliquer d'autres moyens propres à sa pratique.